

trième croisade et il se trouvait encore en Terre-Sainte en 1207. Nous voyons, en effet, qu'en cette même année, son père, N. Chamarcin, chevalier, vendit aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour la somme de 24 livres, un droit de cens de deux setiers de seigle qu'il possédait sur des fonds de terre situés dans le voisinage de la ville de Lyon, au lieu de *Mont-Chaucon*. Cette vente fut approuvée par ses fils, Guigue et Girin, qui s'engagèrent à la faire ratifier pareillement par leur frère, Girard Chamarcin, s'il revenait de son pèlerinage en Terre-Sainte (*si eum à peregrinatione venire contigerit*).

Le nom de Girard Chamarcin figure déjà dans un accord de l'année 1187, par lequel son père cédait, pour la somme de 50 sous, aux Hospitaliers, les terres dont il s'agit plus haut, en se réservant ladite rente de 2 setiers de seigle, qu'il prit en fief des chevaliers. Ce même acte avait été approuvé aussi par l'épouse du cédant et ses quatre fils : Girard, Guigue, Etienne et Girin Chamarcin.

La famille chevaleresque de Chamarcin (appelée souvent à tort Chamartin) était fort ancienne. Elle a fourni deux chanoines-comtes à l'Eglise de Lyon : Chatard Chamarcin, doyen en 1276, mort en 1283, et Girard Chamarcin son neveu, qui testa le 30 mai 1318. Elle était possessionnée à Oullins, Saint-Genis-Laval, Irigny, Brindas et Rive-de-Gier, où elle possédait l'ancien fief de Lay. Elle paraît s'être éteinte dans le courant du xiv^e siècle.

(Archives du Rhône, *Fonds de Malte*. V. aux *Pièces justificatives* n° 5. — Guigue, *Obituaire de Saint-Paul*, 59. — *Obituarium lugdun. ecclesiarum*, pp. 41, 92, 109, 110, 227, 236).

PONCE DE CHAPONAY (1208).

Ponce de Chaponay semble appartenir à la famille consulaire de ce nom, car il est aussi appelé Ponce de Lyon, du